



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

4720 Spray détachant de rouille ICE 250 ml

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70587 Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

4720 Spray détachant de rouille ICE 250 ml

UFI: X7G9-T6R0-N00Q-98E7

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Kisling (Deutschland) GmbH

 Rue:
 Salzstraße 15

 Lieu:
 D-74676 Niedernhall

 Téléphone:
 +49 7940 50961 61

E-mail: technical.support@kisling.com

Interlocuteur: Dr. Hans Götz Téléphone: +49 7940 5096 143

E-mail: compliance@kisling.com

Internet: www.kisling.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 24h numéro d'appel d'urgence +1 872 5888271 (KAR)

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Aerosol 1; H222-H229

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50

°C/122 °F.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

4720 Spray détachant de rouille ICE 250 ml

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70587 Page 2 de 13

Composants dangereux

Nº CAS	Substance			Quantité	
	N° CE	Nº Index	N° REACH		
	Classification (Règleme				
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	1 - < 5 %			
	203-539-1 603-064-00-3 01-2119457435-35		01-2119457435-35		
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3				
123-54-6	2,4-pentanedione	1 - < 5 %			
	204-634-0	606-029-00-0	01-2119458968-15		
	Flam. Liq. 3, Acute Tox.				
119-36-8	salicylate de méthyle	0.1 - < 1 %			
	204-317-7	607-749-00-8	01-2119515671-44		
	Repr. 2, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 3; H361d H302 H318 H317 H412				

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

		1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -							
Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité						
	Limites de con	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA							
107-98-2	203-539-1	1-méthoxy-2-propanol	1 - < 5 %						
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4277 mg/kg								
123-54-6	204-634-0	2,4-pentanedione	1 - < 5 %						
		CL50 = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0.5 mg/l (poussières ou rmique: DL50 = 790 mg/kg; par voie orale: DL50 = 760 mg/kg							
119-36-8	204-317-7	salicylate de méthyle	0.1 - < 1 %						
	par voie orale:	ATE 890 mg/kg							

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Diriger les personnes concernées hors de la zone de danger. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'inhalation de brume de vaporisation, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Protéger l'oeil non blessé. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Demander immédiatement un avis médical. NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

4720 Spray détachant de rouille ICE 250 ml

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70587 Page 3 de 13

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2), Extincteur à sec,, mousse résistante à l'alcool, Eau en aérosol.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone Oxydes de soufre

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuel

Information supplémentaire

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Recueillir séparement l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Bien nettoyer les surfaces contaminées.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -Ne pas fumer. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace libre des systèmes fermés. Attention! Le transport s'effectue généralement à des températures supérieures au point d'éclair.

Préventions des incendies et explosion

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

4720 Spray détachant de rouille ICE 250 ml

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70587 Page 4 de 13

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Matériau, riche en oxygène, Comburant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement. température de stockage: 5°C - 25°C Conserver à l'écart de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
107-98-2	1-Méthoxy-2-propanol	50	188		VME (8 h)	
		100	375		VLE (15 min)	
64-17-5	Alcool éthylique	1000	1900		VME (8 h)	
		5000	9500		VLE (15 min)	
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME (8 h)	



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

4720 Spray détachant de rouille ICE 250 ml

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70587 Page 5 de 13

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation			
DNEL type	•	Voie d'exposition	Effet	Valeur
64-17-5	éthanol	·	•	
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	950 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	343 mg/kg p.c./jour
Consommateu	ır DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	114 mg/m³
Consommateu	ır DNEL, à long terme	dermique	systémique	206 mg/kg p.c./jour
Consommateu	ır DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	87 mg/kg p.c./jour
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol			
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	369 mg/m³
Salarié DNEL,	aigu	par inhalation	systémique	553,5 mg/m³
Salarié DNEL,	aigu	par inhalation	local	553,5 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	183 mg/kg p.c./jour
Consommateu	ır DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	43,9 mg/m³
Consommateu	ır DNEL, à long terme	dermique	systémique	78 mg/kg p.c./jour
Consommateu	ır DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	33 mg/kg p.c./jour
123-54-6	2,4-pentanedione			
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	84 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	12 mg/kg p.c./jour
Consommateu	ır DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	7 mg/kg p.c./jour
119-36-8	salicylate de méthyle			
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	9.87 mg/m³
Salarié DNEL,	aigu	par inhalation	systémique	285 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	2.8 mg/kg p.c./jour
Consommateu	ır DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1.74 mg/m³
Consommateu	ır DNEL, aigu	par inhalation	systémique	213 mg/m³
Consommateu	ır DNEL, à long terme	dermique	systémique	1 mg/kg p.c./jour
Consommateu	ır DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0.5 mg/kg p.c./jour
Consommateu	ır DNEL, aigu	par voie orale	systémique	5 mg/kg p.c./jour



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

4720 Spray détachant de rouille ICE 250 ml

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70587 Page 6 de 13

Valeurs de référence PNEC

N° CAS Désignation							
Milieu environnemental	\/_laun						
	Valeur						
64-17-5 éthanol	0.00						
Eau douce	0,96 mg/l 2,75 mg/l						
	0,79 mg/l						
Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg						
Sédiment marin	2,9 mg/kg						
Intoxication secondaire	380 mg/kg						
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	580 mg/l						
Sol	0,63 mg/kg						
107-98-2	1						
Eau douce	10 mg/l						
Eau douce (rejets discontinus)	100 mg/l						
Eau de mer	1 mg/l						
Sédiment d'eau douce	52,3 mg/kg						
Sédiment marin	5,2 mg/kg						
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l						
Sol	4,59 mg/kg						
123-54-6 2,4-pentanedione							
Eau douce	0,2 mg/l						
Eau douce (rejets discontinus)	0,26 mg/l						
Eau de mer	0,02 mg/l						
Sédiment d'eau douce	1,909 mg/kg						
Sédiment marin	0,191 mg/kg						
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	1,32 mg/l						
Sol	0,193 mg/kg						
119-36-8 salicylate de méthyle							
Eau douce	0.0016 mg/l						
Eau douce (rejets discontinus)	0.016 mg/l						
Eau de mer 0.00016 mg/l							
Sédiment d'eau douce 0.041 mg/kg							
Sédiment marin 0.004 mg/kg							
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	140 mg/l						
Sol	0.007 mg/kg						

Conseils supplémentaires

RUBRIQUE 16: Autres informations

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

4720 Spray détachant de rouille ICE 250 ml

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70587 Page 7 de 13

Protection des mains

NBR (Caoutchouc nitrile).

Epaisseur du matériau des gants >0,4 mm; >480 min

Neoprene

Epaisseur du matériau des gants >0.4 mm; >480 min

EN ISO 374

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Aérosol Couleur: jaune

Odeur: caractéristique

-42 °C Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition:

Limite inférieure d'explosivité: 1.4 vol. % Limite supérieure d'explosivité: 15 vol. % Point d'éclair: -104 °C Température d'auto-inflammation: 365 °C pH-Valeur (à 20 °C): 5,0-7,0 Densité (à 24 °C): 0.75 a/cm³

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur. Flamme

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Acide fort. Agents oxydants. bases fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone Oxydes de soufre

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

4720 Spray détachant de rouille ICE 250 ml

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70587 Page 8 de 13

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) 0.0000 mg/kg; ATE (cutanée) 0.0000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 0.0000 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 0.0000 mg/l

Nº CAS	Substance						
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode	
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol						
	orale	DL50 mg/kg	4277	Rat	Study report (1985)	EU Method B.1	
	cutanée			Rat	Study report (1985)	EU Method B.3	
123-54-6	2,4-pentanedione						
	orale	DL50 mg/kg	760	Rat	Drug and Chemical Toxicology, 9, 133-146	other: as stated in report	
	cutanée DL50 790 mg/kg		Lapin	Drug and Chemical Toxicology, 9, 133-146	other: as reported in test report		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	3 mg/l				
	inhalation poussières/brouillard	ATE	0.5 mg/l				
119-36-8	salicylate de méthyle						
	orale	ATE 890	mg/kg				

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

4720 Spray détachant de rouille ICE 250 ml

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70587 Page 9 de 13

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nº CAS	Substance									
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode			
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol									
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > < 10000 mg/l	< 10000 mg/l		Leuciscus idus	Study report (1989)	other: DIN 38 412, part L15			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > mg/l	1000	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (1986)	OECD Guideline 201			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 21 25900 mg/l	1100 -	48 h	Daphnia magna	Study report (1981)	other: Environmental Sciences Research T			
123-54-6	2,4-pentanedione									
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 10	04 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Center of Lake Superior Environmental St	OECD Guideline 203			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 83 mg/l	3,22	. –	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (2010)	OECD Guideline 201			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 25 mg/l	5,9	48 h	Daphnia magna	Environ. Toxicol. Chem. 5, 393-398. (198	other: ASTM Standard D4229-84 of 1984			
	Toxicité pour les poissons	NOEC 10	0 mg/l	34 d	Pimephales promelas	Study report (2012)	OECD Guideline 210			
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 18	8 mg/l	21 d	Daphnia magna	Study report (2012)	OECD Guideline 211			
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 10 mg/l)	07,6		activated sludge of a predominantly domestic sewag	Study report (2010)	OECD Guideline 209			
119-36-8	salicylate de méthyle									
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 19 mg/l	9.8	96 h	Pimephales promelas	Publication (1985)	OECD Guideline 203			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 27	7 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (2010)	OECD Guideline 201			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 87	70 mg/l	48 h	Daphnia magna	Chemosphere 59 255-261 (2005)	OECD Guideline 202			

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	< 1
123-54-6	2,4-pentanedione	0,68
119-36-8	salicylate de méthyle	2.55

FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
123-54-6	2,4-pentanedione	3,16		Calculation (2000)





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

4720 Spray détachant de rouille ICE 250 ml

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70587 Page 10 de 13

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Aucune donnée disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Eliminer en observant les réglementations administratives.

Code d'élimination des déchets - Produit

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits

chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des

substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits

chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des

substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE,

MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de

tels résidus; déchet dangereux

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AÉROSOLS

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F

Dispositions spéciales: 190 327 344 625

Quantité limitée (LQ):1 LQuantité exceptée:E0Catégorie de transport:2



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

4720 Spray détachant de rouille ICE 250 ml

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70587 Page 11 de 13

Code de restriction concernant les

tunnels:

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de AÉROSOI S

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 2.1



D

Code de classement:

Dispositions spéciales: 190 327 344 625

Quantité limitée (LQ): 1 I Quantité exceptée: E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

AEROSOLS 14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

2.1 14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 959

Quantité limitée (LQ): 1000 mL Quantité exceptée: E0 EmS: F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1950

d'identification:

14.2. Désignation officielle de **AEROSOLS**

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 2.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Étiquettes: 2.1



A145 A167 A802 Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G Passenger LQ: Y203 Quantité exceptée: E0

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

4720 Spray détachant de rouille ICE 250 ml

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70587 Page 12 de 13

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203 IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 29, Inscription 40, Inscription 75

2010/75/UE (COV): 92,842 % (696,314 g/l)

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Flam. Gas: Gaz inflammables

Aerosol: Aérosols

Flam. Lig: Liquide inflammable Acute Tox: Toxicité aiguë

Eye Dam: Lésions oculaires graves Skin Sens: Sensibilisation cutanée Repr: Toxicité pour la reproduction

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aerosol 1; H222-H229	Sur la base des données de contrôle

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.





conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

4720 Spray détachant de rouille ICE 250 ml

Date de révision: 06.02.2024 Code du produit: 70587 Page 13 de 13

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Agent lubrifiant	PW, C	-	24	11	-	-	7, 80	

LCS: Étapes du cycle de vie PC: Catégories de produits

ERC: Catégories de rejet dans l'environnemen

TF: Fonctions techniques

SU: Secteurs d'utilisation PROC: Catégories de processus AC: Catégories d'articles

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)